

Procès de Julian Assange : l'extradition vers les Etats-Unis violerait gravement les droits de l'Homme

24 février 2020



La mobilisation de toutes et tous est urgente alors que le procès du journaliste Julian Assange s'ouvre ce lundi 24 février dans une petite salle de la prison de Belmarsh (Nord de Londres), où il croupit depuis son expulsion de l'Ambassade d'Equateur.

Un silence gênant élude cette actualité en France alors que, partout dans le monde, les opinions publiques et les journalistes se mobilisent pour empêcher que la justice des Etats-Unis obtienne l'extradition de ce journaliste australien, coupable selon elle de 18 chefs d'inculpation, dont celui d'espionnage !

Créateur de Wikileaks, Julian Assange serait, aux yeux de la Justice américaine, « coupable » d'avoir permis la révélation de mensonges d'État au grand public. Toutes les rédactions dans le monde ont largement profité de ces informations, ont enquêté et les ont répercutées. Julian Assange serait « coupable » de s'être mis en travers de la communication massive de l'administration américaine et des lobbys d'armement, et leur culture du secret destinée à faire oublier aux citoyens que leurs impôts servent à tuer dans le monde entier.

Cette demande d'extradition est formulée en violation de toutes les conventions internationales garantissant la liberté d'informer et d'être informé.

La Maison des lanceurs d'Alerte, dont Solidaires est membre fondateur, avec 16 autres organisations, ont saisi la commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Dunja Mijatović, du cas de Julian Assange pour obtenir sa libération.

<https://mlalerte.org/proces-de-julian-assange-lextradition-vers-les-etats-unis-violerait-gravement-les-droits-de-lhomme/>

C'est le principe même de la liberté d'informer dans le monde qui est mis en cause.

• Emplacement : PRESSE > Communiqués >

• Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Proces-de-Julian-Assange-l-extradition-vers-les-Etats-Unis-violerait-gravement>